



Note relative aux Envoyés Personnels pour le Sahara Marocain

Depuis le milieu des années 1980, l'ONU a adopté deux approches différentes concernant le conflit au Sahara marocain, suivant l'orientation décidée par le Conseil de sécurité. La première approche, qui a duré jusqu'en 2004, était basée sur plusieurs plans de règlement du conflit qui ont été soumis aux parties prenantes. Aucun de ces plans n'a fonctionné. Ils appellent tous à un référendum mais les parties prenantes ne se sont jamais mises d'accord sur les personnes ayant le droit de prendre part au vote.

L'actuelle approche se base sur des négociations directes entre les parties prenantes. Chaque année, le Conseil de sécurité émet des résolutions appelant les parties prenantes à obtenir « *une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable* » pour l'autodétermination du peuple du Sahara marocain. A cet effet, et pour aider donc les parties prenantes à réaliser des progrès, le Secrétaire Général nomme un Envoyé Personnel qui sert de médiateur et de facilitateur.

C'est ainsi qu'en mars 1997, Kofi Annan nomme **James Baker**, comme Envoyé Personnel pour le Sahara Marocain.

James Baker, né à Houston (Texas), est un avocat, diplomate et homme politique américain, membre du Parti Républicain, ancien Secrétaire au Trésor de Ronald Reagan entre 1985 et 1988 et ancien Secrétaire d'Etat de George H.W.Bush de 1989 à 1993.

James Backer, au côté de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Marocain (MINURSO), tentait d'aider les différentes parties à trouver une solution politique au conflit du Sahara Marocain.

En 2000, James Baker propose un premier plan (« Baker I ») qui offre une large autonomie locale dans le cadre de l'Etat marocain, dont les compétences seraient limitées à la défense et les affaires étrangères. Ce plan est accepté par le Maroc, mais rejeté par le Polisario et l'Algérie.

James Baker propose un nouveau plan en 2003 (« Baker II »), qui prévoit l'établissement d'une Autorité du Sahara marocain pour cinq ans, puis la tenue du référendum auquel les Marocains non originaires du Sahara Marocain participeraient et auquel la nouvelle option d'une « autonomie permanente » figurerait.

Le plan est approuvé unanimement par le Conseil de sécurité sous la condition de son acceptation par toutes les parties. Il est refusé par le Maroc car il compromet son intégrité territoriale.

James Baker démissionne en juin **2004** au terme de sept années d'efforts infructueux suite l'échec face aux tergiversations algériennes qui en fait ne défendaient ni des valeurs ni des droits mais tout simplement des intérêts hégémoniques.

Dés Septembre 2004, Álvaro de Soto ; Envoyé Spécial de l'ONU au Sahara a été chargé des dossiers de James Baker en attendant la nomination du prochain Envoyé personnel.

Álvaro de Soto, de nationalité péruvienne, a été Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de mai 2005 à juin 2007. Il a succédé à Terje Roed-Larsen. Auparavant, Álvaro de Soto a été Représentant spécial de l'ONU pour le Sahara Marocain et chef de la MINURSO du 8 août 2003 au 31 août 2005, succédant à William Lacy Swing.

Álvaro de Soto devait poursuivre le travail de médiation politique avec les parties et les Etats voisins, afin de parvenir à « *une solution politique, juste, définitive et mutuellement acceptable* ». L'Envoyé Personnel a entamé une tournée dans la région en commençant par le Maroc. C'est ainsi que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a reçu Álvaro de Soto, à qui il a réitéré l'entière disposition du Maroc à coopérer pleinement avec l'ONU et l'a assuré du soutien du Royaume pour le succès de sa nouvelle mission.

Cependant, cette nomination temporaire d' Álvaro de Soto a généré une radicalisation de la position algérienne qui s'est illustrée, particulièrement, par le refus de coopérer avec lui et par la demande insistante de son remplacement.

En juillet 2005, Peter Van Walsum a été nommé Envoyé Personnel du Secrétaire Général de l'ONU pour le Sahara Marocain du 29 juillet 2005 au 10 janvier 2009.

Peter Van Walsum, de nationalité néerlandaise, a assumé les fonctions de Représentant permanent de son pays auprès de l'ONU et du Conseil de sécurité de 1999 à 2000. Au cours de cette période, il a également présidé le Comité sur les sanctions à l'encontre de l'Irak. Au long de sa carrière diplomatique, Peter Van Walsum a été en poste aux Missions permanentes des Pays-Bas auprès de l'OTAN et de la Commission européenne ainsi qu'en Roumanie, en Inde et au Royaume-Uni.

Peter Van Walsum a privilégié l'accord entre les deux parties ; le dossier du Sahara Marocain ayant pris ainsi une nouvelle dynamique caractérisée par la présentation aux Nations Unies du Projet marocain d'autonomie pour le Sahara ainsi que la tenue des sessions de pourparlers entre le Maroc et le Front Polisario à Manhasset, dans l'Etat de New York, en présence des Etats voisins, l'Algérie et la Mauritanie.

Le premier Round de négociations datant du 19 et du 20 juin 2007, le deuxième Round datant du 10 et du 11 août 2007, le troisième Round datant du 8 et 9 janvier 2008 et le quatrième Round datant du 18 et 19 Mars 2008.

En Septembre 2007, Peter Van Walsum démissionne après avoir été récusé par l'Algérie et le Polisario et ce, en raison de sa déclaration où il affirme que « *l'Indépendance du Sahara est une option irréaliste.* »

En janvier 2009, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon, a nommé **Christopher Ross** comme Envoyé personnel au Sahara Marocain.

Christopher Ross est nommé Ambassadeur des États-Unis en Syrie en 1998, il dirige le « *Bureau of Counterterrorism* » du département d'État.

Il prend sa retraite en 1999, puis travaille en tant que Conseiller diplomatique des États-Unis dans le monde arabo-musulman. En janvier 2009, il est nommé Envoyé Personnel du Secrétaire Général des Nations unies pour le Sahara Marocain.

Selon Christopher Ross « *Le Conseil de sécurité a encouragé les protagonistes à négocier mais s'est abstenu de vouloir imposer une solution. Les parties prenantes sont chacune convaincues du bien fondé de leur position autant d'un point de vue historique que juridique et chacun bénéficie d'un soutien important aux niveaux national et international. Ils maintiennent donc leurs positions sans chercher à engager un processus réel de négociations.* »

Depuis sa nomination, maintes réunions informelles ont été organisées sous l'égide de Christopher Ross, notamment en Autriche et à New York. De même depuis sa nomination, le mandat de la MINURSO a été prolongé d'un an, et ce, chaque année. Ce prolongement a fait l'objet de plusieurs critiques notamment de la part du Médiateur pour la Démocratie et les Droits de l'Homme à Laâyoune qui a estimé que « *la création d'un mécanisme de surveillance des droits de l'Homme au Sahara au sein de la MINURSO constitue un précédent grave visant à politiser un dossier à caractère purement juridique* ».

Le 17 mai 2012, le Maroc a décidé de retirer temporairement sa confiance à l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général de l'ONU pour le Sahara, Christopher Ross, car il a agi dans un dossier délicat sans avoir mené préalablement de « *vastes consultations avec les acteurs politiques au niveau interne et avec les alliés du Maroc à l'extérieur* ». Le diplomate américain est accusé, et à juste titre, de s'aligner sur les positions du Front Polisario, soutenu par Alger qui souhaite un référendum sur l'avenir du Sahara Marocain. Ce retrait de confiance avait duré quelques mois et traduisait un premier avertissement. Ce retrait de confiance a alimenté plusieurs rumeurs dans les médias algériens, espagnols et marocains et ce, dès le début de l'année 2014. Ces rumeurs faisaient état d'une probable démission de Christopher Ross mais le porte-parole de l'ONU a fait apparaître un démenti qui qualifie ces rumeurs « *de pures inventions sans aucun fondement* ».

Cependant, vu l'impasse actuelle (bientôt 6 ans), le Royaume du Maroc est totalement en droit de récuser définitivement Christopher Ross, âgé de 71 ans, Ancien Ambassadeur des États-Unis en Algérie en 1988, dont les actions continuent d'être partiales et déséquilibrées par rapport à l'approche malgré un premier avertissement. Tous ces éléments font montre de son incapacité à gérer de façon neutre ce conflit de trois décennies. L'Algérie avait procédé à une telle action à l'encontre de Peter Van Walsum, qui comme sus mentionné, était au contraire en faveur d'une réelle dynamique.

Il sied de rappeler aussi dans un premier temps les maintes dérives relevées dans le rapport du 10 avril 2014 du Secrétaire Général de l'ONU sur le Sahara qui a considéré non seulement le conflit comme étant une question de décolonisation, ce qui est alarmant et inacceptable d'un point de vue juridique, mais en plus il met en exergue la question des droits de l'Homme et, pour la première fois, l'inégale répartition des ressources naturelles du Sahara Marocain.

Dans un second temps, il est important de souligner l'usure du processus de négociations qui demeure sans perspectives ni possibilités de progrès. De même les paradoxes relevés dans les agissements de l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général de l'ONU, Christopher Ross, sont marqués par son renoncement aux principes fondateurs des négociations tels que définis par les résolutions du Conseil de sécurité, et par sa ligne de conduite déséquilibrée et partielle dans de nombreuses situations.

Il ne s'agit pas seulement de mettre fin aux négociations formelles qui se faisaient entre de grandes délégations, ni d'opter pour des pourparlers informels entre délégations plus restreintes sous prétexte que les négociations formelles n'avaient abouti à rien.

Or, le rôle d'Envoyé Personnel du Secrétaire Général est de promouvoir une solution en apportant un réel cadre pour le dialogue et de ce fait encourager de réelles négociations sans prendre position sur la substance. Aucun Envoyé personnel ne peut ni, ne doit imposer une solution, les parties prenantes doivent elles-mêmes y arriver avec l'aide de ce dernier.

Aujourd'hui, nul ne peut contester le blocage dans le conflit du Sahara Marocain accentué notamment par la position de l'Envoyé Personnel.

C'est dire l'importance et l'urgence de remettre en cause le rôle, les enjeux, et les méthodes imprégnées par l'Envoyé Personnel dans la Cause Nationale. Ne serait-il pas plus prudent de veiller au retrait de ces émissaires onusiens ?